

Avant-propos

Le raz de marée du numérique et des nouvelles technologies n'a pas épargné le domaine de la recherche scientifique. Le numérique, moteur de l'innovation, facilitant le progrès et l'échange des résultats, est également la source de nouveaux enjeux sociaux, économiques et juridiques. En coordonnant les travaux de leurs étudiants, Renaud Fabre, directeur de l'information scientifique et technique du CNRS, et Alain Bensoussan, avocat à la Cour et grand expert international du numérique, ont fait le pari une nouvelle fois avec leurs élèves de Sciences Po Paris de présenter, analyser et appréhender ces différents enjeux auxquels la recherche française doit faire face pour maintenir son rayonnement à l'heure digitale.

Dans un monde où l'économie se servifie, et la production de données prolifère, deux phénomènes à la fois opposés et complémentaires découlent de la fabrication de connaissance par les chercheurs scientifiques : le mouvement de l'*Open Science* et la nécessité de valorisation des résultats de la recherche scientifique.

L'Open Science bouleverse les modèles économiques actuels du partage des connaissances. Ce mouvement vise un partage total, libre et gratuit de la connaissance scientifique. Appréhendées comme outil de travail des communautés scientifiques, accessibles sur des plateformes numériques par le biais d'outils de recherches performants, les données ou informations scientifiques sont l'objet d'usages, d'échanges, de manipulations et de traitements multiples, qui bouleversent les conceptions traditionnelles du droit de la propriété matérielle et intellectuelle. Certains aspects relatifs aux recherches publiques ont été traités dans la récente loi pour une République numérique mais de

nombreuses autres problématiques persistent : comment assurer la qualité des articles scientifiques de plus en plus nombreux ? Qu'en est-il des modalités d'usage du droit définies par la loi en faveur du *Text and Data Mining* ? La science est-elle un bien commun ou une ressource ayant intérêt à être appropriable ? Quelle est la place des éditeurs dans la chaîne de valeur et l'économie scientifique ? Aucune de ces questions ne fait aujourd'hui l'objet de réponses simples et catégoriques : toutes les solutions sont en cours de transition et, ensemble, elles construisent un avenir plein de mutations.

Par ailleurs, la valorisation des recherches scientifiques a pour fil conducteur de conférer un aspect économique à un résultat de recherche. Aujourd'hui, une grande partie des projets de recherches sont choisis en fonction de la possible réutilisation de l'innovation technique ou de l'avancée scientifique qui en découlera dans l'industrie ou par une entreprise de service, l'intérêt étant de recevoir l'apport financier d'entreprises. La valorisation des recherches passe en grande partie par la propriété intellectuelle, l'exemple type étant le dépôt de brevet. Or le brevet suggère un monopole et le secret, deux aspects en théorie opposés au mouvement de la science ouverte.

Le progrès scientifique peut-il être uniquement porté par des considérations économiques, au détriment du bien public, ou l'inverse ? Les enjeux géopolitiques sont nombreux, la compétitivité internationale s'intensifiant avec l'entrée de nouveaux acteurs, en particulier la Chine. Quelle place donner à l'émergence de collaborations interétatiques à l'échelle européenne mais également internationale ?

L'archétype de l'innovation technique regroupant toutes ces problématiques est l'intelligence artificielle (IA). Elle n'est pour le moment encadrée par aucune norme juridique. Comment définir les contours de l'IA ? Sur qui doit reposer la responsabilité ? L'IA engendre des questions sociales : l'indéniable potentiel économique des robots et leur vocation à améliorer la qualité de vie des humains justifient-ils la disparition d'emplois et les questions morales liées à la création d'un être purement logique et supposé supérieur ou égal à l'Homme ?

Cette publication ne permet pas bien évidemment de clarifier les tensions issues du numérique et qui mettent la recherche en tension entre sa qualité d'outil économique et de bien commun au service de tous. Notre livre a vocation à confronter ces différents aspects et montrer qu'ils ne sont pas nécessairement incompatibles.